

académie
Bordeaux



Bordeaux, le 5 novembre 2018

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gironde
éducation
nationale

Le Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de la Gironde

à

Monsieur le Proviseur du Lycée François Magendie
BORDEAUX

et

Monsieur le Principal du Collège Alain Fournier BORDEAUX

Division des Elèves et de
l'Action Pédagogique
(DEAP)

Bureau de la Scolarité et
de l'Orientation (B.S.O.)

Objet : Procédure d'affectation en 2nde section OIB américain « option internationale du baccalauréat » au Lycée François Magendie à Bordeaux

Affaire suivie par
Amaud MIMET

Téléphone
05 56 56 36 39

Télécopie
05 57 31 98 78

Mél
ce.ia33-bso@ac-bordeaux.fr

30, cours de Luze
BP 919
33060 Bordeaux-Cedex

J'ai l'honneur de vous présenter, ci-dessous, les modalités relatives à la procédure d'affectation en 2nde section OIB américain « option internationale du baccalauréat » au Lycée François Magendie à Bordeaux à compter de la rentrée 2019 :

A chaque rentrée de l'année N, le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde procède à l'affectation de 35 élèves en classe de 2nde dans la section OIB américain selon deux voies d'accès :

• **Voie d'accès n°1 :**

Sont affectés 12 élèves de 3^{ème} de l'année N-1 du collège Alain Fournier à Bordeaux relevant de la section internationale américain (SIA) et sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Les élèves ayant les meilleures moyennes dans la discipline « lettre et société » parmi les élèves candidats et ayant les meilleures moyennes générales de la classe SIA (dans ce cadre, la composante « oral » devra être quantifiée et constituer une part importante de l'évaluation) ;
- Les dossiers de candidature devront être déposés au secrétariat du collège Alain Fournier à Bordeaux avant la fin de la première semaine du mois d'avril. L'examen des candidatures sera instruit par les équipes enseignantes du collège et le choix des candidats retenus arrêté par le Principal et validé par le conseil de classe du second trimestre. Une réponse sera apportée aux élèves candidats avant la fin du mois de mai.

• **Voie d'accès n°2 :**

Sont affectés 23 élèves de 3^{ème} de l'année N-1 sélectionnés par le Lycée François Magendie à Bordeaux selon les modalités suivantes :

- Le lycée François Magendie met en place des tests auxquels les élèves candidats doivent participer. Au regard des résultats obtenus, une commission interne au lycée propose une liste de 23 élèves qui est définitivement validée par le Proviseur.
- Les élèves de la SIA du collège Alain Fournier à Bordeaux qui n'auraient pas été retenus dans le cadre de la voie d'accès n° 1 peuvent se présenter à la voie d'accès n° 2.

Je vous demande de bien vouloir présenter cette procédure à vos conseils d'administration respectifs avant la fin de l'année civile puis d'en assurer la communication auprès des parents d'élèves concernés.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous remercie pour la mise en œuvre de ces instructions.

*A votre écoute,
Nic. Coux,*



François COUX